

RÉSOLUTION N° 44
COMITÉ ASSIGNÉ : SANTÉ ET SÉCURITÉ
OBJET : UNITÉ MOBILE DE LA DYNAMIQUE
DES INCENDIES

1 ATTENDU QUE le Département en santé et sécurité de l'AIP
2 se préoccupe de la santé et du bien-être des
3 membres de l'AIP et des pompiers partout dans
4 le monde; et
5 ATTENDU QUE les pompiers s'exposent couramment à
6 des blessures graves, voire à la mort, en raison de la dynamique de résistance
7 au feu par rapport à divers types de structures; et
8 ATTENDU QUE les programmes contradictoires
9 d'éducation et de formation sur la dynamique de l'incendie, qui
10 génèrent parfois une approche de lutte contre les incendies
11 inefficace et mal informée; et
12 ATTENDU QU'une telle approche peut entraîner
13 des résultats catastrophiques en ce qui concerne la
14 santé et le bien-être des pompiers; et
15 ATTENDU QUE le Département en santé et sécurité de
16 l'AIP met au point divers programmes éducatifs
17 permettant d'améliorer la santé et le bien-être
18 de ses membres; et
19 ATTENDU QUE le Département en santé et sécurité de
20 l'AIP a mis au point des programmes complets
21 concernant l'Initiative sur le bien-être et la forme, le soutien
22 par les pairs, la survie sur les lieux d'intervention; et
23 ATTENDU QUE le Département de formation sur les
24 matières dangereuses de l'AIP a mis au point le programme
25 de formation sur les matières dangereuses; et
26 ATTENDU QUE l'AIP reconnaît que l'éducation et
27 la formation sur les interventions en milieu dangereux
28 améliorent la santé et la sécurité de ses membres; et
29 ATTENDU QUE certains de ces programmes élaborés par
30 l'AIP sont financés à l'échelle fédérale au moyen de subventions; et
31 ATTENDU QUE l'objectif de ces programmes est
32 d'éduquer et de former les étudiants pour qu'ils puissent
33 reconnaître les dangers relatifs aux interventions d'urgence et les mesures
34 offensives et défensives adéquates permettant
35 d'atténuer les effets d'une situation d'urgence, ainsi que de
36 respecter les normes établies pour minimiser leur exposition
37 aux situations dangereuses; et
38 ATTENDU QUE divers organismes tels que
39 l'Institut national des normes et de la technologie (NIST),
40 l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA), l'UL, et
41 le Groupe de travail des instructeurs incendie étudient le
42 comportement du feu afin de concevoir des normes,

43 des cours et des formations; QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT
44 RÉSOLU que le Département en santé et sécurité de l'AIP
45 collabore avec des parties prenantes pour élaborer un
46 Programme sur la dynamique des incendies; et QU'IL SOIT ÉGALEMENT
47 RÉSOLU que l'AIP collabore avec les gouvernements
48 fédéraux pour mettre au point un programme de subventions
49 pour financer la conception et la mise en œuvre continue d'un
50 Programme sur la dynamique des incendies; et QU'IL SOIT
51 ÉGALEMENT RÉSOLU que le Département en santé et sécurité de l'AIP
52 conçoive une unité mobile semblable à celle du
53 Programme de survie sur les lieux d'intervention pour éduquer
54 et former ses membres à reconnaître les dangers relatifs
55 à la résistance des édifices exposés à un
56 incendie, à améliorer la conscience situationnelle des
57 pompiers dans l'exercice de leurs fonctions de lutte contre les
58 incendies et à élaborer des tactiques et des stratégies en harmonie avec
59 les normes établies et les pratiques exemplaires qui
60 minimisent les répercussions des situations dangereuses lors de
la lutte contre l'incendie.

Présentée par : L'Association des pompiers professionnels
d'Ottawa, section locale 162

Estimation des coûts : Aucune
RECOMMANDATION DU COMITÉ :
DÉCISION DU CONGRÈS :